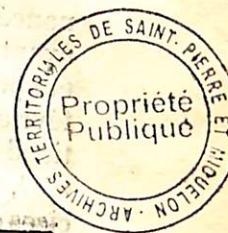


# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

**PRIX DES ANNONCES:**

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.  
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

**CALENDRIER**

Jeudi 26. s. Paule.

V. 27. S. Jean Ch. P.Q.	I. 30. S <sup>e</sup> Martine.
S. 28. S. Charlema.	M. 31. S. Pierre.
D. 29. S. Franc. de S.	M. 1. S. Ignace.

**PRIX DE L'ABONNEMENT:**

payable d'avance.

UN AN. . . . .	15 fr.
SIX MOIS. . . . .	8
TROIS MOIS . . . . .	4
UN NUMERO. . . . .	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

**PARTIE OFFICIELLE**

*Bulletin officiel de la délégation du gouvernement de la défense nationale*

A la suite des derniers événements militaires accomplis sur la Loire et de l'évacuation d'Orléans, le gouvernement a décidé la création de deux armées distinctes, ayant à opérer dans les deux régions séparées par le cours du fleuve, en conservant la jonction avec Paris comme objectif immédiat et suprême. Dans cette situation, il importe avant tout que la liberté des mouvements stratégiques de ces deux armées ne puisse être entravée ni de près ni de loin par des préoccupations politiques ou administratives.

En conséquence, la proximité du siège du gouvernement à Tours pouvant gêner les opérations des deux armées, il a été décidé que l'ensemble des services serait transporté à Bordeaux, qui, par la facilité de ses communications de terre et de mer avec le reste de la France, offre de précieuses ressources pour l'organisation de nos forces et la continuation de la guerre.

Quant au ministre de l'intérieur et de la guerre, il se rend dès demain aux armées, où est sa place dans les circonstances actuelles, pour assister aux efforts des soldats de la France vers Paris.

Nous, président de la délégation, garde des sceaux, ministre de la Justice,

Vu le rapport à nous fait par notre collègue le ministre de la Guerre, et de l'avis unanime de la délégation,

En vertu des pouvoirs que nous confère l'article 3 du décret du 12 septembre 1870 ainsi conçu :

« M. Crémieux, membre du gouvernement de la défense nationale, établit à son siège à Tours et pourra le transporter partout où l'exigeront les nécessités de la défense. »

Décrétions :

*Le siège du gouvernement de la défense nationale, délégué à Tours, est transféré à Bordeaux.*

Fait à Tours, le 8 décembre 1870,

Signé : Ad. CRÉMIEUX.

Le Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

DÉCIDE :

M. Dupuy, lieutenant commandant la Cie de discipline de la marine, est nommé Commandant d'armes, pour remplir les fonctions attribuées par les articles 225 et 226 du décret du 18 octobre 1863.

La présente décision sera enregistrée partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 23 janvier 1871.

V. CRENN.

Par décision du Commandant en date du 15 janvier 1871, MM. Guilbert, Vigneau (Alexandre) et Richeux ont été nommés membres de la commission d'assistance publique de St-Pierre, pour en compléter le nombre au chiffre fixé par la décision du 15 novembre 1870.

L'Administration de la marine rappelle à MM. les capitaines du commerce que les règlements du service des postes et dépêches les astreignent, dans les colonies françaises et les pays étrangers, aux mêmes obligations que dans les ports de la métropole, sans qu'il puisse leur être payé d'autre rétribution pour le transport des correspondances que celle du port par voie de mer qui leur est allouée par les dits règlements.

A l'occasion de difficultés faites par un armateur de St-Pierre de verser à la Caisse des gens de mer, le montant *integral*, déduction faite des avances, de la part de pêche d'un marin disparu à bord d'une de ses goëlettes, l'Administration de la marine croit devoir rappeler à MM. les armateurs des deux îles les dispositions combinées du règlement du 17 juillet 1816 sur l'administration et la comptabilité de l'établissement des invalides de la marine et de l'ordonnance royale du 9 octobre 1837 en ce qui touche certaines retenues au profit de la Caisse du dit établissement.

*Règlement du 17 juillet 1816.*

« Art. 16. — Les recettes de la Caisse des gens de mer se forment :

« 1<sup>o</sup>.....  
« Des produits de succession. . . . .

« Art. 27. — Les produits qui composent les recettes de la Caisse des gens de mer y sont versés comme dépôt à la conservation des droits des parties intéressées.

*Caisse des Invalides*

« Art. 43. — La retenue de trois pour cent sur les gages des marins du commerce employés au mois et au voyage, s'opère à l'armement et au désarmement.

« A l'armement, la retenue s'exerce sur les avances données par l'armateur, d'après le rôle arrêté au bureau des classes, et dont le trésorier des invalides reçoit une expédition.

« Au désarmement, la retenue s'effectue sur ce qui revient aux équipages, déduction faite des avances,

« Trois jours après l'arrivée de chaque bâtiment, le capitaine, maître ou patron doit renvoyer au bureau des classes son rôle d'équipage, pour qu'il y soit désarmé ; expédition du rôle de désarmement est remise au trésorier des invalides pour la perception des droits de la Caisse.

*Ordonnance du 9 octobre 1837.*

Art. 3. — Il continuera d'être perçu, au profit de la caisse des invalides de la marine, trois centimes par franc sur les salaires des marins engagés au mois et au voyage.

« La même retenue de trois centimes par franc sera exercée sur les décomptes des marins employés aux pêches de la baleine et de la morue, dites *grandes pêches*.

« A cet effet, le rôle d'armement mentionnera la portion attribuée à l'équipage dans les bénéfices éventuels de l'expédition, ainsi que le montant des avances payées. Après le retour du navire, les armateurs ou consignataires remettront au bureau de l'inscription maritime un compte sommaire des résultats de la campagne, certifié par eux, et faisant connaître ce qui revient à chacun des hommes de l'équipage.

*Règlement du 17 juillet 1816.*

« Art. 66. Les recettes de la Caisse des Invalides, sont spécialement confiées à l'administration des classes,

« Les armateurs, capitaines et patrons des navires marchands sont solidairement responsables de l'acquittement des droits revenant à la Caisse. Il ne leur est fait aucune expédition nouvelle de rôle, jusqu'à ce qu'ils aient rempli leurs obligations précédentes, sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre eux pour le recouvrement des dits droits. »

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ETAT.**

*Clôture de l'exercice 1870.*

La clôture de l'exercice 1870 aura lieu, dans la colonie, aux époques ci-après de l'année 1871 :

**SERVICE MARINE.**

Le 20 février, pour le dépôt et la liquidation des pièces ;

Le 28 suivant pour le paiement.



#### SERVICE COLONIAL.

Le 20 mars, pour la liquidation et l'ordonnancement;

Le 31 suivant pour le payement.

Ainsi toute créance de l'Etat dont les titres n'auront pas été présentés aux détails administratifs, pour qu'elle soit liquidée et ordonnancée le 20 février ou le 20 mars, ou qui ayant été liquidée et ordonnancée n'aurait pas été présentée au Trésor pour être payée, le 28 février ou le 31 mars, suivant qu'elle appartiendra au service *marine* ou au service *colonial*, tombera dans les créances dites d'exercices clos, lesquelles ne peuvent être acquittées dans la colonie qu'après avoir été ordonnancées directement par le ministre.

#### Instruction et assistance publiques aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Les écoles communales gratuites de la colonie dirigées par les frères de l'institut de Ploërmel, comptaient au 1<sup>er</sup> janvier 1871:

A Saint-Pierre.	86	122 élèves de 6 à 9 ans.
A Miquelon ...	36	
A Saint-Pierre.	76	98 élèves de 9 à 11 ans.
A Miquelon ...	22	
A Saint-Pierre.	30	39 élèves de 11 à 13 ans.
A Miquelon ...	9	
A Saint-Pierre.	10	13 au-dessus de 13 ans.
A Miquelon ...	3	

TOTAL. 272 élèves pour les 2 îles.

Les écoles communales gratuites de la colonie dirigées par les sœurs institutrices de Saint-Joseph de Cluny, comptaient à la même date:

A Saint-Pierre.	42	72 élèves de 6 à 11 ans.
A Miquelon ...	30	
A Saint-Pierre.	90	115 élèves de 9 à 11 ans.
A Miquelon ...	25	
A Saint-Pierre.	20	32 élèves de 11 à 13 ans.
A Miquelon ...	12	
A Saint-Pierre.	5	9 au-dessus de 13 ans.
A Miquelon ...	4	

TOTAL. 228 élèves pour les 2 îles.

Les salles d'asile de la colonie comptaient à la même date:

A Saint-Pierre.	70	100 garçons au-dessous de 6 ans.
A Miquelon ...	30	6 ans.
A Saint-Pierre.	140	175 filles au-dessous de 6 ans.
A Miquelon ...	35	
TOTAL...	275	enfants pour les 2 îles.

Le pensionnat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Saint-Pierre, comptait également au 1<sup>er</sup> janvier 1871:

84 jeunes filles de 6 à 15 ans.

L'école laïque de l'île aux Chiens dirigée par M<sup>me</sup> Chevalier:

20 garçons de 3 à 12 ans.  
13 filles de 5 à 12 ans.

L'ouvrage Saint-Vincent, dirigé par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

37 jeunes filles de 13 à 18 ans.

#### EN RÉSUMÉ :

Ecoles communales...	272 garçons.	228 filles.
Salles d'asile.....	100 —	175 —
Ouvrage.....	" —	37 —
Pensionnat des sœurs de Saint-Joseph....	" —	84 —
École de M <sup>me</sup> Chevalier.	20 —	13 —
TOTAL...	392 garçons.	537 filles.

Soit 929 enfants des deux sexes qui jouissent aux îles Saint-Pierre et Miquelon des bienfaits de l'instruction ou de l'assistance publique.

## PARTIE NON OFFICIELLE

On s'expliquera aisément l'empressement que nous mettons à reproduire l'article suivant, emprunté au *Journal de Maine-et-Loire*,

quand nous aurons fait remarquer à nos lecteurs que le jeune marin Sauveur LEDRET, qui y figure si honorablement, est né aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, et non pas à Saint-Servan, comme paraît le croire l'auteur de ce récit, qui se montre d'ailleurs, sauf en ce point, parfaitement informé de tout ce qui concerne notre jeune compatriote.

Charles-Sauveur Ledret, qui n'a laissé la colonie que depuis peu d'années pour se fixer à St-Servan avec ses parents, appartient à une honorable famille de Saint-Pierre, dans laquelle l'intégrité et le dévouement semblent être un patrimoine, et dont le pays peut se montrer justement fier. Aussi n'avons-nous été nullement surpris d'apprendre qu'un des leurs a pu se rendre utile et se faire remarquer à un moment où la France fait un suprême appel à l'énergie et au dévouement de tous ses enfants.

» Le 22 déc. à une heure du matin, le ballon le *Lavoisier* partait de Paris, de la gare d'Orléans, où est installée l'école des aéronautes, dirigée par M. Godard.

» Le *Lavoisier* portait M. Raoul de Boisdeffre, capitaine d'état-major, aide-de-camp du général Trochu, chargé d'une mission du gouvernement de Paris. Il contenait en outre trois sacs de dépêches et six pigeons. Il était conduit par un jeune marin nommé Sauveur Ledret, de Saint-Servan, qui, dans ce premier voyage, a fait preuve d'énergie, de sang-froid et d'une grande intelligence. Il a vingt ans.

« Au moment où le *Lavoisier* quittait Paris, le vent soufflait avec force dans la direction du Nord. Mais le ballon avait à peine atteint 900 mètres, que le courant changea subitement, et, pendant un certain temps, l'aérostat fut attiré dans diverses directions. Il montait toujours, et eut à subir tantôt du vent, tantôt de la neige. Lorsque les aéronautes purent se rendre compte de la position, ils étaient à 1500 mètres et près de Beaufort.

« On décida de descendre. Le vent soufflait toujours violemment et les sacs de lest étaient jetés. L'ancre atteignit un gros arbre, et le choc fut si violent, que le ballon céla. Les deux aéronautes lancés à terre furent contusionnés, mais peu gravement, et se hâtèrent de remettre leurs dépêches à la poste de Beaufort.

« Le maire de cette ville, M. Froger, leur fit un excellent accueil. M. de Boisdeffre partit aussitôt pour le Mars, tandis que le jeune marin se dirigeait sur Angers pour se rendre à Bordeaux, où il doit remettre son ballon, ou du moins ce qui en reste. « Pourvu, nous disait-il, que j'obtienne la permission d'aller embrasser ma pauvre mère, qui me croit mort.

« A Angers Sauveur Ledret a remis à M. le préfet de Maine-et-Loire les six pigeons apportés dans le ballon.

#### Actions militaires du 28 novembre au 3 décembre.

Rapport officiel du 3 décembre. — Les dernières sorties opérées par l'armée de Paris pendant les journées des 20 et 30 novembre, 1<sup>er</sup> 2 et 3 décembre, ont amené des engagements sur la plupart des points des lignes d'investissement de l'ennemi.

Dès le 28 novembre au soir, les opérations étaient commencées.

A l'est, le plateau d'Avron était occupé à huit heures par les marins de l'amiral Saisset, soutenus par la division d'Hugues, et une artillerie nombreuse de pièces à longue portée éait installée sur ce plateau menaçant au loin les positions de l'ennemi et les routes suivies par ses convois à Chagny, à Chelles et à Gournay.

A l'ouest, dans la presqu'île de Gennevilliers, des travaux de terrassement étaient commencés sous la direction du Général de Liniers; de nouvelles batteries étaient armées; des gabions et des tranchées-abris étaient installées dans l'île de Marante, dans l'île de Bezons et sur le chemin de fer de Rouen. Le lendemain, le général de Beaufort complétait les opérations de l'ouest en dirigeant une reconnaissance sur Buzenval et les hauteurs de la Malmaison, en restant sur sa droite relié devant Bezons aux troupes du général de Liniers.

Le 29, au point du jour, les troupes de la 3<sup>e</sup> armée, aux ordres du général Vinoy, opéraient une sortie sur Thiais, l'Hay et Choisy-le-Roy, et le feu des forts était dirigé sur les divers points signalés comme servant au rassemblement des troupes de l'ennemi.

Des mouvements exécutés depuis deux jours avaient garnis de forces importantes la plaine d'Aubervilliers et réuni les trois corps de la 2<sup>e</sup> armée aux ordres du général Ducrot sur les bords de la Marne.

Le 30 novembre, au point du jour, des ponts préparés hors des vues de l'ennemi se trouvaient jetés sur la Marne sous Nogent et Joinville, et les deux premiers corps de la 2<sup>e</sup> armée, conduits par les généraux Blanchard et Renault, exécutaient rapidement avec toute leur artillerie le passage de la rivière. Ce mouvement avait été assuré par un feu soutenu d'artillerie partant des batteries de positions établies sur la rive droite de la Marne à Nogent, à Joinville et dans la presqu'île de Saint-Maur.

A neuf heures, ces deux corps d'armée attaquaient le village de Champigny, le bois de Clamart et les premiers échelons du plateau de Villiers.

A onze heures, toutes ces positions étaient prises, et les travaux de retranchement étaient déjà commencés par les troupes de seconde ligne, lorsque l'ennemi fit un vigoureux effort en avant, soutenu par de nouvelles batteries d'artillerie. A ce moment, nos portes furent sensibles : devant Champigny, les pièces prussiennes établies à Chennevières et à Coubilly refoulaient les colonnes du 1<sup>er</sup> corps, tandis que de nombreuses troupes d'infanterie, descendant des retranchements de Villiers, chargeaient les troupes du général Renault. Ce furent alors les énergiques efforts de l'artillerie, conduite par nos généraux Freault et Boissonnet, qui permirent d'arrêter la marche offensive que prenait l'ennemi.

Grâce aux changements apportés dans l'armement de nos batteries, l'artillerie prussienne fut en partie démontée, et nos hommes, ramenés à la baionnette par le général Ducrot, purent prendre définitivement possession des crêtes.

Pendant ces opérations, le 3<sup>e</sup> corps, sous les ordres du général d'Exea, s'était avancé dans la vallée de la Marne jusqu'à Neuilly-sur-Marne et Ville-Evrard. Des ponts avaient été jetés au Petit-Bry, et Bry-sur-Marne était attaqué et occupé par la division Bellemare. Son mouvement, retardé par le passage de la rivière, se prolongea au-delà du village jusqu'aux portes du plateau de Villiers, et les efforts de ses colonnes vinrent concourir à la prise de possession des crêtes, opérée par le 2<sup>e</sup> corps en avant de Villiers. Le soir, nos feux de bivouacs s'étendaient sur tous les coteaux de la rive gauche de la Marne, tandis que brillaient sur les pentes de Nogent et Fontenoy les feux de nos troupes de défense.

Ce même jour 30 novembre, la division

Susbielle, soutenue par une importante réserve des bataillons de marche de la garde nationale, s'était portée en avant de Gretz, et avait enlevé à l'ennemi les positions de Mesly et Montmesly, qu'elle devait occuper jusqu'au soir.

Cette division, sur la droite des opérations de la 2<sup>e</sup> armée, était soutenue par de nouvelles sorties, opérées sur la rive gauche de la Seine, vers Choisy le-Roi et Thiais, par des troupes du général Vinoy. Au nord, l'amiral La Roncière, soutenu par l'artillerie de ses forces, avait occupé, dans la plaine d'Aubervilliers, Drancy et la ferme de Grosly ; de fortes colonnes ennemis avaient été ainsi attirées sur les bords du ruisseau La Morée, en arrière du pont Ilou. Vers deux heures, l'amiral traversa Saint-Denis, et se portant de sa personne à la tête de nouvelles troupes, dirigeait l'attaque d'Epinay que nos soldats, soutenus par des batteries de la presqu'île de Gennevilliers, ont pu occuper avec succès. Le 1<sup>er</sup> décembre, il n'y eut que quelques combats de tirailleurs au début de la journée, devant les positions de la 2<sup>e</sup> armée, et le feu du plateau d'Avron continua à inquiéter les mouvements de l'ennemi à Chelles et à Gouruay, dans le mouvement de concentration considérable qu'il opérait, la nuit surtout, pour amener de nouvelles forces en arrière des positions de Cœuilly et de Villiers.

Le 2 décembre, avant le jour, les nouvelles forces, ainsi rassemblées, s'élançèrent sur les dispositions de l'armée du général Ducrot ; sur toute la ligne, l'attaque se produisit subitement et à l'improviste sur les avant-postes des trois corps d'armée de Champigny jusqu'à Bry-sur-Marne. L'effort de l'ennemi échoua : soutenues par un ensemble d'artillerie considérable, nos troupes, malgré les pertes qu'elles avaient à subir, opposèrent la plus solide résistance. La lutte fut longue et terrible. Nos batteries arrêtèrent les colonnes prussiennes sur le plateau, et dès onze heures les efforts de l'ennemi étaient entièrement vaincus. A quatre heures, le feu cessait et nous restions maîtres du terrain de la lutte. Le 3 décembre, sans que l'ennemi pût inquiéter notre retraite. Aidés par le brouillard, 100,000 hommes de la 2<sup>e</sup> armée avaient de nouveau passé la Marne, laissant l'armée prussienne relever ses morts. Nos pertes, dans ces diverses journées, ont été de :

	Officiers		Troupes.	
	Tués	Blessés	Tués	Blessés
2 <sup>e</sup> armée.....	61	711	301	4.083
3 <sup>e</sup> armée.....	8	23	12	364
Corps d'armée de St-Denis.....	3	18	33	218
	72	342	936	4.680

#### Résumé :

Officiers : 72 tués, 342 blessés ; troupes, 336 tués, 4,680 blessés. (On doit faire remarquer sur ce chiffre des soldats blessés qu'un tiers au moins de ce nombre atteint de blessures légères n'est pas entré aux ambulances.)

Un rapport détaillé, adressé au ministre de la guerre, sera ultérieurement publié.

Les pertes de l'ennemi ont été des plus considérables ; elles sont en rapport, du reste, avec les efforts qu'il a faits pour nous enlever nos positions. Écrasé par une artillerie formidable sur tous les points où il se présentait, nos projectiles l'atteignaient jusque dans ses plus extrêmes réserves ; et, d'autre part, des officiers prisonniers ont déclaré que plusieurs de leurs compagnies avaient été détruites par notre feu d'infanterie en avant de Champigny.

— Les batteries établies à Avron font, paraît-il, beaucoup de mal aux Prussiens et gènent singulièrement leurs convois. Plusieurs nouveaux canons installés à Avron portent à 6,000 mètres.

— Le vaste champ de bataille sur lequel l'action si multiple et si vive a eu lieu le 2 décembre, était couvert de projectiles, de débris de bombes, d'obus, d'armes brisées et

de casques prussiens. Des curieux en très grand nombre essayaient des hauteurs de Montmartre et du Père-Lachaise de suivre, avant hier, les diverses phases du combat. On a pu se rendre compte de quelques épisodes de la lutte. Par intervalles, on voyait pleuvoir en gerbes, dans les bois au-dessus de Villiers-sur-Marne, les obus de notre artillerie. Ces projectiles, au moment d'atteindre leur but, tombaient comme des globes de neige, puis, tout à coup, éclataient, laissant apparaître, malgré la clarté du jour, une étoile rouge le plus vif. A 2 heures et demie, on a vu apparaître subitement une forte et longue bataille à la gauche du bois, où les projectiles explosifs tombaient par masses ; à peine un quart d'heure : tout le monde a été frappé de la rapidité avec laquelle notre artillerie l'a fait faire.

— C'est dans la bataille du 30 novembre que nous avons fait usage pour la première fois, des canons à longue portée fournis par l'industrie parisienne. A six mille mètres, l'effet est entier ; à cette distance, des batteries ennemis ont été démontées et des files de soldats emportées.

(*Le Havre*).

Le journal *Le Havre* publie la lettre suivante qu'un officier de l'armée de Paris adresse à ses parents.

Paris, 9 décembre.

.... Les pertes que nous avons éprouvées pendant les trois jours de combats se montent à 72 officiers tués, 342 blessés, 936 hommes tués, 4,680 blessés. Les pertes des Prussiens se montent à 22 ou 25,000 hommes hors de combat. Là où ils ont perdu le plus de monde c'est devant Avron ; on évalue leurs pertes, sur ce point seulement, à 14 ou 15,000 hommes. Nos hommes se sont battus comme des lions.

» Le 107<sup>e</sup> avait bousculé à la baïonnette le 118<sup>e</sup> Saxon, ces derniers levant la crosse en l'air, on cesse la poursuite, le chef de bataillon et quelques officiers s'avancent seuls. Après quelques paroles échangées, on les fusille à bout portant. Immédiatement le 107<sup>e</sup> s'élançait à la baïonnette et tue jusqu'au dernier Saxon.

» Ce sont de ces infâmes que les Allemands renouvellent à chaque affaire et auxquelles les officiers français se laissent toujours prendre. Ceux-là, du moins, ne recommenceront pas.

» Un officier Saxon s'est rendu prisonnier en demandant qu'il ne lui fut pas fait de mal, qu'il en avait assez de cette guerre, qu'elle durait depuis trop longtemps et que beaucoup de ses camarades mourraient comme lui s'ils ne craignaient pas d'être fusillés. Ainsi, on fait croire même aux officiers que nous fusillons les prisonniers.

Le même journal reproduit la lettre ci-après, en faisant remarquer que cette page virile est écrite par un homme de quarante-cinq ans.

(*Paris, le 7 décembre.*)

.... On nous suppose probablement beaucoup plus impressionnés que nous ne le sommes réellement, surtout si l'on accorde quelque crédit, soit aux récits mensongers des journaux allemands et anglais. Non, ce qui nous pèse le plus, c'est l'absence presque continue de nouvelles du dehors. Les pigeons sont devenus très irréguliers dans leur service ; il nous en vient peu et il ne se publie que des sommaires trop restreints et le plus souvent de dates vieilles. Quand à la situation matérielle de la ville, elle est grandement transformée ; ce n'est certainement plus la cité des plaisirs, ce n'est pas gai, mais ce sérieux n'a rien de triste. Les habitudes sont

rompues par les exigences de la défense ; riches comme pauvres, tous y concourent et avec un dévouement hors d'éloge. Sous l'uniforme, les opinions politiques se sont peu à peu effacées dans leurs divergences, et loin d'avoir à craindre des désordres et des conflits, jamais Paris n'a présenté l'ensemble d'une telle unanimité dans une union aussi fermement résolue.

» Les Prussiens comptent sur nos discordes et sur la faim pour nous réduire ; c'est une plaisanterie. Ils grélotteront longtemps à la porte, bien que leur presse prétende que déjà nous avons été réduits à dévorer les bêtes féroces du Jardin des Plantes. Cette raillerie est d'autant mauvais goût que de tels mets ; est-il besoin de dire que notre grande consommation parisienne n'a absorbé, du Jardin des Plantes, qu'un fort grand troupeau de bœufs, qu'on y avait parqué, ainsi que sur un grand nombre d'autres points de la capitale. De ces troupeaux, il en reste un grand nombre, mais on en a rationné la consommation. C'est une mesure sage. Sommes-nous à plaindre dans notre famine ? Le rationnement de cette semaine est : 4 jours de distribution de viande de bœuf, un de poisson salé, 2 de viande de cheval. Avec ce régime, on peut encore conserver assez de vigneur pour manier des armes contre les assiégeants.

» La vie des chevaux se ménage, et sous ce rapport les Prussiens, nous seconcent ; ils ont laissé plus de 600 chevaux sur les champs où ils ont été battus, les 29 et 30 novembre et le 2 décembre, et d'une qualité supérieure à celle que fournit le personnel hippique des petites voitures, fiacres, etc.

» En résumé, la population est astreinte à des privations nombreuses, auxquelles l'opulence même ne peut se soustraire complètement, mais la nourriture ne manque pas et le rationnement nous l'assure pour longtemps encore. Il ne faut demander de gibier qu'en conserves ; on se passe de poisson frais ; on respecte les pigeons, symbole de messages.»

— A la date du 7 décembre, le froid est très vif, le thermomètre a baissé jusqu'à 10° au dessous de zéro.

Bourse : 30/0, 53 70 ; emprunt 1870, 54 65.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre apportée de Paris en Belgique par le dernier ballon :

.... Un des épisodes à la fois les plus terribles et les plus bizarres de la grande affaire du 2 décembre a été celui-ci :

» Un corps de cavalerie prussienne, port de 3,500 à 4,000 hommes et composé de uhlans, de chasseurs et de lanciers, venait d'être lancé contre les lignes de l'infanterie française. Tout à coup, douze mitrailleuses sont démasquées et font pleuvoir une telle avalanche de balles sur cette masse de cavalerie, qu'en moins de quelques minutes elle était, sauf deux à trois cents hommes qui firent volte-face et parvinrent à échapper à la boucherie, couchée à terre, hommes et montures.

» Alors, on put voir, des hauteurs du Père-Lachaise, où des milliers de Parisiens étaient accourus pour observer, à l'aide de longues-vues, les mouvements et les péripéties de la bataille, une multitude d'individus en uniforme ou en vêtements bourgeois, s'élançant vers cette scène de carnage et procédant, avec une célérité qu'expliquait et que justifiait l'appréhension d'un retour de l'ennemi, au dépeçage des cadavres des chevaux tombés sous cet ouragan de mitraille.

» Ce seul abattoir a pourvu la ville de Paris de viande fraîche, d'excellente qualité, pour plus d'une semaine.

» Du reste, la question des vivres ne nous préoccupe en aucune sorte.

» Si ce n'était la privation de beurre, de graisse, d'huile, de poisson, de fromage et





quelques autres de même nature, ce serait à inviter MM. les Prussiens à venir de temps en temps déjeuner avec nous pour bien s'assurer que, s'ils comptent sur la famine pour nous prendre, ils courront grand risque de compter deux fois. »

Au sujet de la translation du siège du Gouvernement à Bordeaux, le *Moniteur de Tours* publie les réflexions suivantes :

Cette résolution ne l'a été nullement inspirée par la proximité de l'ennemi : les Prussiens viennent d'être encore vigoureusement repoussés dans deux batailles consécutives par le général Chanzy ; et le ministre de la guerre, loin d'éviter leur approche, va au contraire se transporter au milieu des troupes qui sont aux prises avec eux.

Mais on s'est aperçu des inconvenients qu'offrait au point de vue stratégique le maintien du gouvernement à Tours, en nécessitant pour la protection du siège des services administratifs, l'immobilisation d'une armée considérable.

Le gouvernement une fois transféré hors des atteintes de l'ennemi, les forces que nous possédons sur les deux rives de la Loire vont recouvrir tout d'un coup leur liberté d'action ; et rien n'empêche plus désormais qu'elles ne tentent quelque marche hardie qui pourrait avoir pour résultat l'accomplissement du plus cher de nos vœux, la délivrance de Paris.

Nous avons reçu par ballon les vers charmants qu'on va lire. Le poète qui les a écrits est M. Eugène Manuel, l'auteur des *Ouvriers*. La pièce a été dite à la Comédie Française par Mlle Favart, et elle a été couverte d'applaudissements par un public d'élite. Nos lecteurs trouveront sans doute, comme nous, qu'elle en était digne.

#### LES PIGEONS DE LA RÉPUBLIQUE.

Doux pigeons, messagers d'amour,  
Vous dont tant d'âmes consolées,  
Comptant les heures écoulées,  
Autrefois fêtaient le retour.

Vous qui rapportez sous vos ailes,  
Caché dans le plumage blanc,  
Le pli qu'on ouvre en tremblant,  
Le secret des amants fidèles.

Vous qui disiez des riens charmants

A l'oreille de vos maîtresses.  
Ou frisonnez sous les caresses  
Et le long baiser des amants.

Vous faisiez sourire nagnère !  
Qui de nous eût prédit jamais  
Que vous seriez, oiseaux de paix,  
Enrôlés pour la grande guerre !

Deux millions de détenus  
Attendent qu'un ramier réponde,  
Et la cité, reine du monde,  
Demande : » Êtes-vous revenus ?... »

Parlez ! la France est elle en marche ?  
Son cœur au môle est-il uni ?  
Tenez-vous le rameau béni  
Comme la colombe de l'arche ?

A nos captifs promettez-vous  
La délivrance qu'on prépare ?  
Le flot du conquérant barbare  
Va-t-il décroître autour de nous ?

Parlez ! Dans les bois, dans les plaines,  
Sur les coteaux, le long des champs,  
Avez-vous entendu les chants  
Des légions républicaines ?

Avez-vous vu leur pas hardi  
Frapper le sol en longues files ?  
Vient-on des hameaux et des villes ?  
Vient-on du Nord et du Midi ?

Parlez, votre aile palpitante  
Bat plus joyeuse au colombier.  
Béni soit ce frêle papier,  
Espoir d'une héroïque attente !

Votre vol est officiel,  
Est-ce le salut qu'il annonce ?  
La France a dicté la réponse  
Et vous nous l'apportez du ciel !

Eugène MANUEL

(journal *Le Havre*.)

#### ÉTAT CIVIL.

##### SAINT-PIERRE.

###### NAISSANCE.

18 janvier. — Lebiguais (Eugène-Pierre-François).  
19 — Landry (Marie-Josèphe-Ange).  
19 — Arondel (Marie-Lantine).  
21 — Dolsie (Mathilde-Léontine).  
24 — Butt (Elsa-Elizabeth).

##### MARIAGES.

3 janvier. — Deminiac (Paul-Marie-François), commis négociant, avec demoiselle Etchamendy, Marie, sans profession.  
11 janvier. — Audoux, enfant présentée sans vie, décès.  
12 — Slaney, Hélène, femme Audoux, sans profession, née à St-Laurent (Terre-Neuve).

#### OFFRANDES NATIONALES pour les victimes de la guerre contre la Prusse. Souscriptions ouvertes.

##### A Saint-Pierre :

Chez M. le Trésorier-Puyer,  
Chez M. Hamel, négociant.

##### A l'île aux Chiens :

Chez M. Pichot, gérant de la Compagnie générale transatlantique.

Chez M. Lecharpentier, négociant.

##### A Miquelon :

Chez M. le Chef du service administratif.

##### A Langlade :

Chez le Chef de poste de la gendarmerie.

Les noms des donateurs seront inscrits à la Feuille officielle de la colonie, et leurs dons recevront ultérieurement la destination qu'ils leur auront attribuée.

#### Offrandes reçues.

Montant des listes précédentes.....	6,711	75
Produit d'une loterie à Miquelon.....	204	00
TOTAL GÉNÉRAL des offrandes		
reçues jusqu'à ce jour....	6,915	75

#### EN VENTE

##### A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

##### TABLEAU POSTAL

pour l'année 1871.

1 exemplaire : 50 c.

#### LE CALENDRIER POUR 1871.

1 exemplaire : 50 centimes.

#### BULLETIN

DES

##### ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COLONIE

Abonnement d'un an. Prix : 6 francs.

UN NUMÉRO : 1 franc.

#### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 18 au 23 janvier 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
18	755	757	-3	-3		-4 5	N.-O.	4	Ni.
19	771	774	-3 5	-7		-10 5	N.	3	Ci.-Cu.-Str.
20	774	772	-2 5	-1 8		-5	O.	2	Ni.
21	765	759	2 5	3 5			S.-E.	1	Ni.
22	736	741	3 5	-1 5		-2	S.-O.	3	Ni.
23	743	756	-5 3	-8		-15	N.-O.	4	Ni.